Tri des archives

Pour gérer efficacement les archives courantes et intermédiaires des communes et des intercommunalités, il est indispensable de distinguer les dossiers à conserver des dossiers à éliminer. Cette opération s'effectue en application des textes ministériels

L'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009

Les préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014

À CONTACTER

PÔLE DES PATRIMOINES DE VAUCLUSE MEMENTO

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Archives des communes, intercommunalités et hôpitaux

Vanessa Moré | archives-communales@vaucluse.fr

180 rue Rosalie Bordas

84140 AVIGNON-MONTFAVET

Standard : 04 90 86 16 18

Courriel